



Ville de Piraé
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI

Cachet S.A.I.D.V. :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N° 124/2016 DU 20 OCTOBRE 2016

Approuvant l'opération de doublement de stockage à Hamuta ainsi que son plan de financement et autorisant le maire à signer les marchés correspondants.

Date de convocation : 13 OCTOBRE 2016	L'an deux mille seize, le vingt octobre, à seize heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Edouard FRITCH, le maire. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance. Mesdames Yvette LICHTLE et Eliane LECHENE, ont été désignées pour remplir cette fonction.						
Date d'affichage : 13 OCTOBRE 2016							
Date d'affichage du compte-rendu : 20 OCTOBRE 2016							
Date d'affichage de la présente délibération : - 2 NOV. 2016							
Résultats des votes :							
VOTANTS	30						
POUR	30						
CONTRE	00						
ABSTENTION	00						
La délibération est adoptée à l'unanimité.							
<table border="1"> <tr> <td>ELUS EN EXERCICE</td> <td>33</td> </tr> <tr> <td>PRESENTS</td> <td>22</td> </tr> <tr> <td>PROCURATION</td> <td>08</td> </tr> </table>		ELUS EN EXERCICE	33	PRESENTS	22	PROCURATION	08
ELUS EN EXERCICE	33						
PRESENTS	22						
PROCURATION	08						

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH	X		
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
M. Abel TEMARII	X		
Mme Marie Madeleine MAO	X		
M. Félix ATEM	X		
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
M. Yvonnick RAFFIN	X		
Mme Yvannah TIXIER née POMARE	X		
M. Jean CHICOU	X		
Mme Miriama MACE	X		
M. Jean-Claude PAQUIER		X	Miriama MACE
Mme Doris RAUFEA née DROLLET		X	Maire SVARC
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA		X	Thilda HAREHOE
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE	X		
M. Christophe TEAO		X	Rosana TEHOIRI
Mme. Riveta URAHUTIA		X	Heimana TAURAA
M. Milton PARAUE	X		
Mme Taiana TEPU née THUNOT		X	Yvette LICHTLE
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE		X	Lorraine HUNTER
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE		X	
Mme Keehi WONG		X	
M. Raiarii TETOOFA		X	
M. Irvine Tekohututoua PARO	X		
Mme Béatrice VERNAUDON		X	Maiana BAMBRIDGE
Mme Maiana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA	X		
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		

DELIBERATION N° 124 /2016 DU 20.10.2016**Approuvant l'opération de doublement de stockage à Hamuta ainsi que son plan de financement et autorisant le maire à signer les marchés correspondants****LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE**

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;

Sous la présidence du maire de la commune ;

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU la délibération n°78/2013 du 25 septembre 2013 approuvant le contrat d'affermage du service de l'eau ;
- VU le contrat de projet Etat / Polynésie française (2015-2020) relatif au financement de projets d'investissements communal, signé entre l'Etat et la Polynésie française le 9 mars 2015 ;
- VU la circulaire relative aux modalités de dépôt, de présentation et d'instruction des demandes de concours financier au titre du contrat de projets Etat-Polynésie française (2015-2020) relative au financement de projets d'investissement communal, adopté lors du comité de pilotage du 13 juillet 2015 ;
- VU les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 20.10.2016 ;

ADOPTE A L'UNANIMITE	
VOTANTS	30
POUR	30
CONTRE	00
ABSTENTION	00

ADOPTÉ :

Article 1^{er} : L'opération de **Doublement de la capacité de stockage de Hamuta en vue de sécurisation du service de l'eau** est approuvée.

Cette opération a pour objet la construction d'un réservoir de 1 500 m³ sur le site de Hamuta, la réalisation de tous les raccordements hydrauliques et la pose d'appareils électrotechniques nécessaires à son bon fonctionnement ainsi que la sécurisation du talus adjacent.

Article 2 : La note descriptive composée du dossier technique, du planning estimatif et du détail estimatif de l'opération est approuvée.

Article 3 : Toutes autorisations de passage amiables avec les propriétaires concernés par les travaux seront obtenues avant tout commencement des travaux. A défaut d'autorisation, la commune engagera une procédure d'institution de servitude d'eau sur les parcelles privées concernées.

Article 4 : Le plan de financement de cette opération tel que défini ci-après est approuvé comme suit :

- Montant prévisionnel total de l'opération : 83 529 6000 F CFP TTC
- Participation du contrat de projet (85%) : 71 000 160 F CFP TTC
- Participation de la commune (15%) : 12 529 440 F CFP TTC

Article 5. : Le maire, ou en cas d'empêchement son adjoint dans l'ordre du tableau, est autorisé à lancer les appels d'offres et signer les marchés correspondants à cette opération.

Article 6. : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 7. : Le Directeur général des services, le Chef du service du cadre de vie et le Chef du service des ressources sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le maire empêché

Le Maire,
Le 1^{er} Adjoint,


Mme Yvette LICHTLE

Edouard FRITCH



Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative

Le **31 OCT. 2016** et publication du **- 2 NOV. 2016**

Pour le maire empêché
Le 1^{er} Adjoint,



Mme Yvette LICHTLE
Edouard FRITCH
Le Maire





Ville de Pirae

DOUBLEMENT DE LA CAPACITE DE STOCKAGE DE HAMUTA EN VUE DE SECURISATION DU SERVICE DE L'EAU

Dossier Technique

Octobre 2016

PROJET : **Doublement capacité de stockage à Hamuta**
SECTEUR CONCERNÉ : **AEP (travaux hors réseau AEP)**

Av. Ariipaea Pomare
B.P. 51 585 – 98 716 PIRAE
Tél : (689) 40 50 80 80
Télécopie (689) 40 43 98 44
contact@pirae.pf

Table des matières

1. OBJECTIF DU PROJET	2
1.1 Problèmes rencontrés	2
1.2 Solution proposée.....	3
2. DESCRIPTIF DU PROJET.....	3
2.1 Construction du réservoir.....	3
2.2 Sécurisation du talus	5
3. MONTANT ESTIMATIF DU PROJET.....	5
4. PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL.....	6
5. PLANNING PREVISIONNEL.....	6
5.1 Modalités d'amortissement de l'opération.....	6

1. OBJECTIF DU PROJET

1.1 Problèmes rencontrés

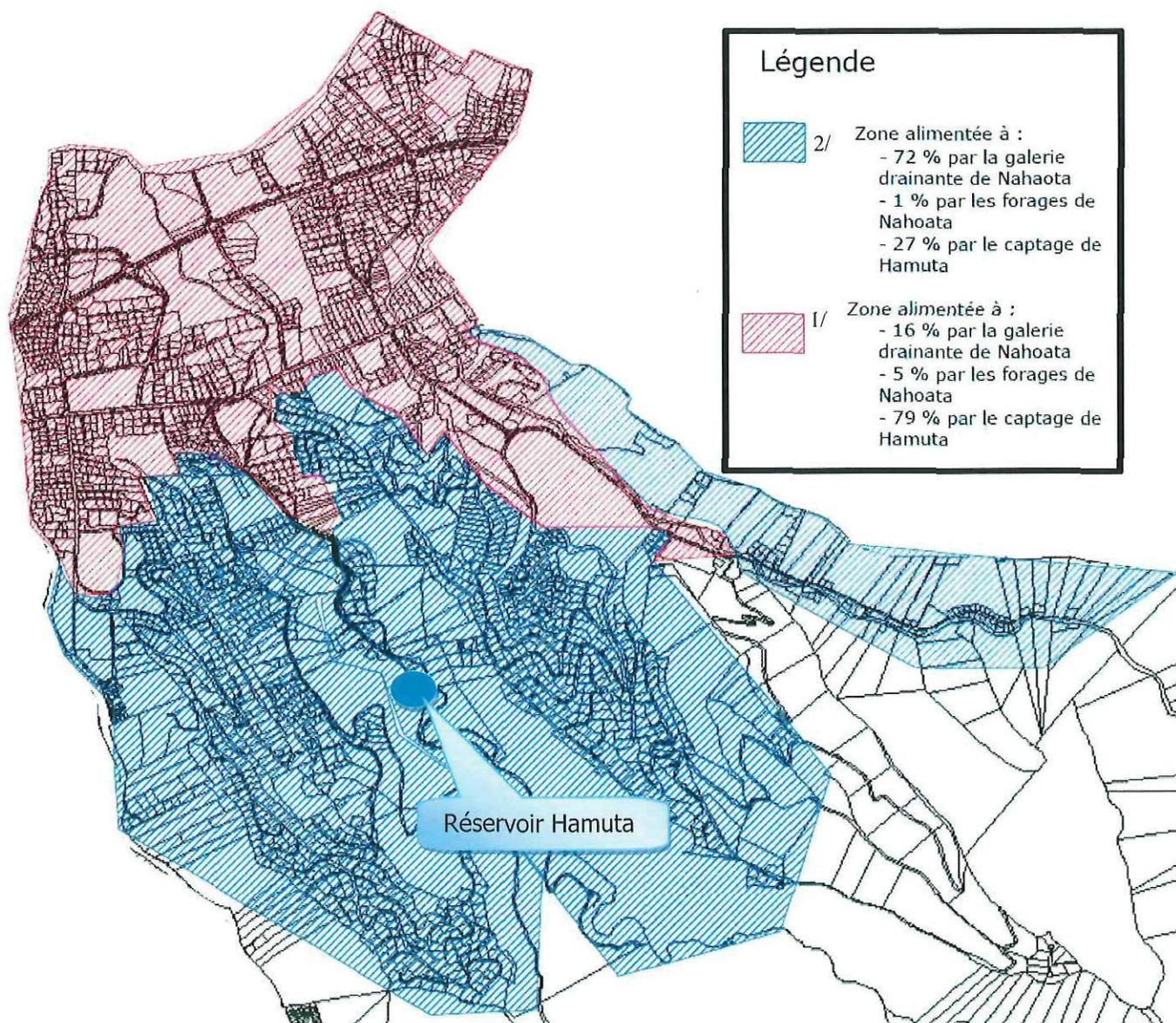
Le réservoir actuel de Hamuta dont le volume est de 1500 m³, qui se situe à l'entrée de la vallée de Hamuta (cf. plan ci-dessous), présente aujourd'hui un volume de stockage trop faible au regard des volumes distribués.

	Moyenne 2013	Moyenne 2016*
Volume total produit	28 460 m ³ /jour	17 000 m ³ /jour
Volume produit par la ressource de Hamuta	8 100 m ³ /jour	9 720 m ³ /jour
%	28%	57%
Volume distribué par le réservoir Hamuta	0 m ³ /jour (réservoir Hippodrome prioritaire)	7 500 m ³ /jour
Durée d'autonomie	-	4h50

*moyenne de janvier à septembre 2016

En effet, depuis la pose des appareils de réduction de pressions sur le réseau AEP (opération pose hydro-stabilisateurs Tranche 1 – début 2014), la ville de Pirae est essentiellement alimentée par la ressource de Hamuta alors qu'avant 2014, c'était la ressource de Nahoata qui était prioritaire.

La carte ci-dessous montre que la zone 1 (plaine de Pirae) est aujourd'hui alimentée à 80% par la ressource de Hamuta, ce qui n'était pas le cas en 2013.



Aujourd'hui, l'autonomie du réservoir de Hamuta est de moins de 5h, ce qui est très faible.

Si une casse devait intervenir en amont du réservoir (sur le réseau ou bien sur les installations au niveau du captage), la zone 1, c'est-à-dire toute la plaine de Pirae serait coupée en eau au bout de 4h, ce qui est insuffisant pour intervenir sur une grosse casse.

Durée d'autonomie du réservoir Hamuta insuffisant (< 5h)

Par ailleurs, le site de chloration de Hamuta est soumis à autorisation ICPE de par la présence d'un stock de chlore gazeux.

En 2011, une subvention DDC a été octroyée à la commune (convention de financement n°893/VP du 11 février 2011) pour :

- régulariser la situation réglementaire du site, notamment pour obtenir une autorisation exploitation (ICPE)
- réaliser les travaux de mise aux normes du site (installation de panneaux d'information, d'un appareil de détection de fuite de gaz avec alarme ...).

Dans le cadre de l'instruction du dossier ICPE, l'étude du Plan de Prévention des Risques (applicable par le Pays – Urbanisme depuis 2002) a montré que la zone en question se trouve être classée en aléas mouvement de terrain forts. Aussi, la DDPC (Direction de la Défense et de la Protection Civile) a demandé à la commune de garantir la sécurité des stockages de produits chimiques vis-à-vis des risques naturels, ce qui n'était pas prévu dans l'opération engagée en 2011.

Les autorisations nécessaires au bon déroulement de l'opération initiale (financée par la DDC) ont bien été obtenues à condition que les travaux de sécurisation du site au regard de risques naturels soient réalisés.

La commune s'est donc engagée à réaliser ces travaux dès l'obtention de financement.

1.2 Solution proposée

Il est proposé de construire un second bassin de 1 500 m³ juste à côté du réservoir existant et de réaliser la sécurisation du talus adjacent aux deux réservoirs, le réservoir actuel et le réservoir futur.

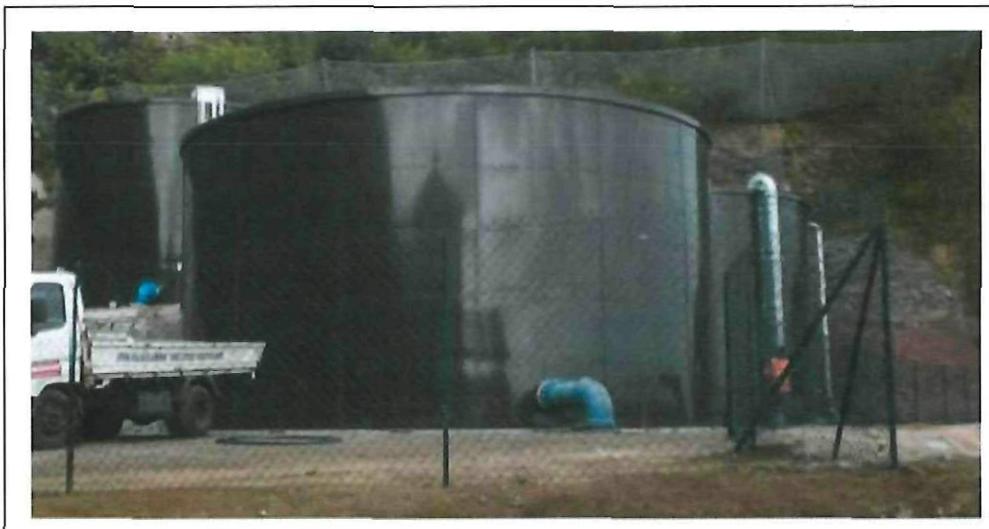
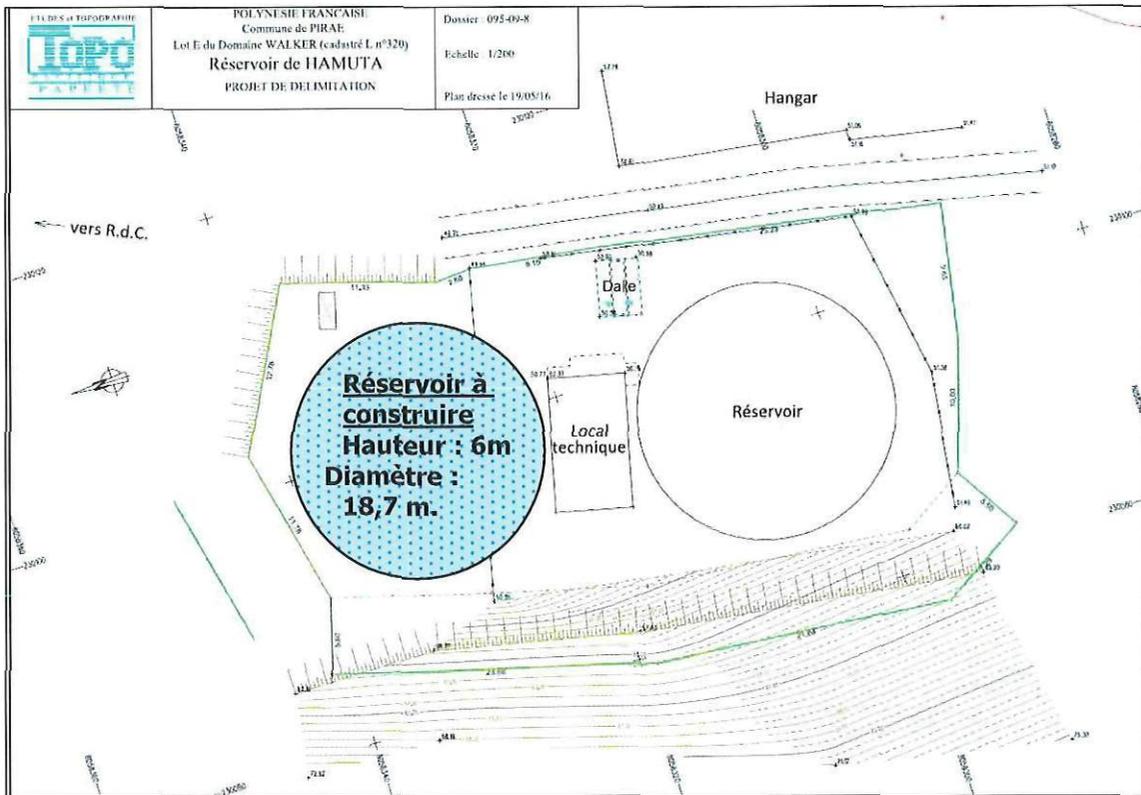
2. DESCRIPTIF DU PROJET

2.1 Construction du réservoir

Le nouveau bassin de 1 500 m³ serait en structure métallique (coût inférieur par rapport à la structure béton) posé juste à côté du bassin existant (côte altimétrique identique) avec une hauteur identique au bassin existant soit de 6 mètres et d'un diamètre également identique soit de 18,7 mètres.

Il est prévu la pose de tous les raccords hydrauliques (défense incendie), appareils électrotechniques (sonde de niveau) et accessoires de sécurité (échelle aux normes de sécurité avec crinoline...) nécessaires au bon fonctionnement du nouvel ouvrage. Le nouveau bassin sera connecté à l'ancien par un système de vase communicant.

La charpente et les tôles du réservoir seront en acier galvanisé revêtement anticorrosion. Un liner d'étanchéité aux normes de qualité alimentaire sera posé à l'intérieur.

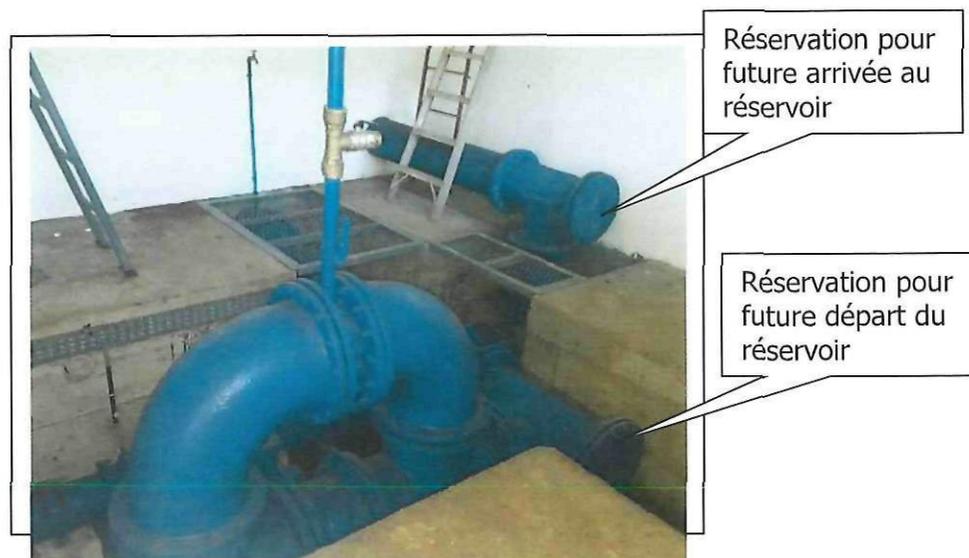


Exemple de réservoir métallique



Exemple de construction de réservoir métallique

Comme le montre la photo ci-dessous des raccords hydrauliques du bassin existant, des connexions ont déjà été mises en attentes d'un futur réservoir.



2.2 Sécurisation du talus

Il est aussi prévu de sécuriser le talus adjacent aux deux réservoirs comme il nous a été demandé lors de la régularisation des autorisations ICPE du site (cf. avis de la DDPC).

L'opération consiste à mettre en œuvre des parades (ouvrages physiques) pour diminuer les risques d'éboulement sur le local de stockage des bouteilles de chlore gazeux.

Choix technique et technologie retenu :

Il est proposé de réaliser :

- Une parade passive de type : barrière fixe de grillage ou de filet pare bloc d'une longueur de 45 ml.
- Une parade active de type gunitage sur une surface de 120 m².
- Une parade passive de type filet et grillage plaqué d'une surface de 350 m².

3. MONTANT ESTIMATIF DU PROJET

Ci-joint le détail estimatif des travaux :

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Prix total (F XPF HT)
1	Pose d'un réservoir métallique anti cyclonique de 1500 m3*	U	1	40 000 000	40 000 000
2	Pose des raccords et accessoires hydrauliques	U	1	6 000 000	6 000 000
3	Sécurisation du talus	U	1	20 000 000	20 000 000
*comprend installation / replis chantier + sondages géotechniques + assise réservoir en béton armé Ne comprend pas l'achat du foncier (bail de location avec Consort Walker)					
TOTAL TRAVAUX HT					66 000 000
Maitrise d'œuvre (12%)					7 920 000
MONTANT TOTAL HT					73 920 000
TVA (13%)					9 609 600
MONTANT TOTAL TTC					83 529 600

4. PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Il est prévu de faire appel au dispositif du Contrat de Projet – pour l'exercice 2017 (date limite de dépôt des dossiers : 28/10/2016)

Montant Prévisionnel total de l'opération	83 529 600 CFP TTC
Participation de l'Etat et de la Polynésie française – Contrat de Projet (85%)	71 000 160 CFP TTC
Participation de la commune (15%)	12 529 440 CFP TTC

5. PLANNING PREVISIONNEL

Il est prévu que l'opération se termine, au plus tard, avant fin 2018.

La durée des travaux a été estimée à 8 mois (y compris approvisionnement du matériel) et la durée totale de l'opération est estimée à 16 mois à partir de la réception des arrêtés d'attribution de subvention. Le délai d'instruction de la demande de financement est estimé à 6 mois.

Planning estimatif			2016			2017												2018								
Intitulé	Date	Délais	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	
Demande de financement	28/10/16																									
Accusée de réception - accord de financement	31/4/17																									
Consultation maîtrise d'œuvre		3 mois																								
Notification marché maîtrise d'œuvre	15/5/17																									
Réalisation étude (AVP, PRO et DCE)		3 mois																								
Consultation marchés travaux		3 mois																								
Réalisation étude (DECT et AOR)		8 mois																								
Approvisionnement matériels réservoir		4 mois																								
Réalisation travaux pose réservoir		3 mois																								
Réalisation travaux raccord hydraulique		1 mois																								
Réalisation travaux sécurisation talus		3 mois																								
Réception travaux	15/8/18																									

Il est prévu de réaliser ces travaux en prestation de service (procédures d'appel d'offres).

5.1 Modalités d'amortissement de l'opération

Cet investissement sera amorti sur une durée de 15 ans comme le précise la délibération n°34/2013 du 28 mai 2013.